

NOM et Prénom :

Union Sportive de Dugny section Judo

DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2023/2024

Cours :

Junior Senior Vétérán

- 1 Photo d'identité** avec le nom et prénom au dos.
- Une demande de passeport.** Obligatoire à partir de 8 ans. Validité 8 ans.
Passeport : 8 €uros (à commander au bureau) + 1 photo.
- La fiche d'inscription** dûment remplie.
- Un certificat médical** avec la mention « apte à la pratique du judo en compétition ». Valable 1 an.
Pour un adhérent ayant déjà présenté un certificat médical en 2021, remplir le questionnaire de santé (joint à l'inscription).
Comment remplir le questionnaire de santé ?
 - ⇒ Si le licencié a répondu « NON » à toutes les questions, remettre l'attestation QS Sport avec le dossier d'inscription.
 - ⇒ Si le licencié a répondu « OUI » à au moins une question de santé, il doit fournir un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition, datant d'au moins un an.
- Le(s) règlement(s) :** CHEQUE / ESPECE / VIREMENT.
Les cotisations sont payables en plusieurs fois mais l'ensemble des chèques doivent être remis à l'inscription à l'ordre de l'USD JUDO, avec les dates d'encaissement figurant au dos des chèques.
 - ⇒ Concernant la participation du CE, nous pourrons vous établir une facture sur demande.
- Le kimono :** Lors des 2 séances d'essai, un kimono judo sera prêté par le club. Par la suite, le licencié devra avoir son propre kimono. Soit acheté en magasin, soit au club.



Nous vous rappelons que vous devez vous inscrire lors de la 2^{ème} séance d'essai !

Pour des questions de responsabilité et d'assurance, tout pratiquant dont le dossier serait incomplet se verra refuser l'accès à l'entraînement, et ce quel que soit son ancienneté au sein du club.

Les dossiers incomplets vous seront restitués.



Union Sportive de Dugny section Judo

Club affilié à la F.F.J.D.A sous le n° CL938080
Dojo Larbi Benboudaoud rue Léo Lagrange 93440 Dugny
Site internet : <http://usdjudo dugny93.e-monsite.com/>



HORAIRES ET COTISATION 2023-2024

Cours	Agés	Année	Mardi	Jeudi	Cotisation	Licence (reversé à la FFJDA)	Adhésion (A)	Cochez le cours correspondant à l'âge
1	4/5 ans	2018-2019	17h - 18h	17h - 18h	129 €	+ 41 €	170 €	
2	6/7/8 ans	2015-2016-2017	18h - 19h	18h - 19h	129 €	+ 41 €	170 €	
3	9/10/11 ans	2012-2013-2014	19h - 20h	19h - 20h	129 €	+ 41 €	170 €	
4	Ados/Adultes	2011 et avant	20h - 21h30	20h - 21h30	149 €	+ 41 €	190 €	

Cotisation annuelle		Règlement****	
(A) Adhésion* : €	Chèque : Nom de la Banque	
(B) Réduction familiale** : %	Virement*** : Nom de la Banque	
Sous total (A) - (B) : €	1er : €	Mois :
Pass-Sport gov.	-50 €	2ème : €	Mois :
Pass Sport 5ème	-100 €	3ème : €	Mois :
Bon loisirs CAF	-110 €	4ème : €	Mois :
Passeport judo	-8 €	Espèce : €	Réglé le
TOTAL : €		
Passeport judo à partir de 7 ans (validité 8 ans) :	<input type="checkbox"/> Rempli & signé	Remis le	
Bon Loisirs CAF	<input type="checkbox"/> Rempli & signé	Remis le	

Vêtement club			
Kimono judo	<input type="checkbox"/> 30 €	Taille :	Remis le
	<input type="checkbox"/> 100 €	Réglé le	<input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement
Veste club	<input type="checkbox"/> 35 €	Taille :	Remis le
		Réglé le	<input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement

* **Le tarif de l'adhésion comprend (A) :** Les frais d'inscription, la licence et de l'assurance FFJDA.

** **Réduction familiale (B) :** Les tarifs sont dégressifs selon le nombre d'adhérents par foyer.

- ⇒ 2^{ème} inscrits = 5 %
- ⇒ 3^{ème} inscrits = 7 %
- ⇒ 4^{ème} inscrits = 10 %

*** **LES VIREMENTS SONT A RÉGLER À USD SECTION JUDO :**

IBAN : FR5220041000012029673X020 07 – BIC : PSSTFRPPAR

**** **Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.**

Cadre réservé au bureau

Membre du bureau :

- Feuille d'inscription complète.....
- Certificat médical ou QS Sport.....
- Paiement complet.....
- Facture.....
- Reçu.....
- Bon loisirs CAF (complété et signé par).....
- Licence commandée.....



Union Sportive de Dugny section Judo

Club affilié à la F.F.J.D.A sous le n° CL938080
Dojo Larbi Benboudaoud rue Léo Lagrange 93440 Dugny
Site internet : <http://usjudodugny93.e-monsite.com/>



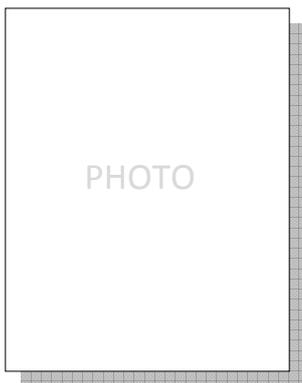
INSCRIPTION 2023-2024

Nouvelle Inscription Réinscription N° de licence :

Grade (couleur de la ceinture) : Poids : kg (obligatoire)

Cours : 4 (mardi et jeudi de 20h à 21h30) née en 2005 et avant

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULE



Nom:.....

Prénom :.....

Née le : à

Adresse:.....

Code postal: Ville:.....

Tél (fixe):..... Port. 1 :

Port. 2 :

E-mail:/.....

I. AUTORISATION UTILISATION D'IMAGE

J'autorise la prise de photographies (*captation, fixation, enregistrement, numérisation*) me représentant dans le cadre des activités du club, et la diffusion / publication de ces photos pour l'édition de documents municipaux ou internes au club (album photos, site internet, affiches publicitaires...)

Oui Non (cocher la case utile)

La présente autorisation est valable pour la saison en cours et peut être révoquée à tout moment par simple courrier adressé à la présidente du club USD JUDO. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti.

II. AUTORISATION

Je déclare avoir pris connaissance :

- des lieux, jours et heures de mes entraînements ou cours.
- que la responsabilité de l'USD JUDO est limitée aux heures d'entraînements ou cours, à l'intérieur de la salle où il se déroule, ainsi qu'à la prise en charge effective du responsable lors des compétitions aux jours, heures et lieux fixés de rendez-vous.
- J'autorise les dirigeants de l'USD JUDO à prendre toutes dispositions en cas d'accident pendant la pratique du sport ou pendant les déplacements, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en ma faveur. (*En cas de refus rayer la mention*)
A défaut, je serais pris(e) en charge par les services d'urgence.
- certifie avoir produit le certificat médical de **non contre-indication à la pratique du judo en compétition** datant de moins d'un an.
- reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'USDJ et s'engage à les respecter, de même que les décisions des assemblées générales du comité directeur.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le pratiquant doit être licencié à la Fédération Française de Judo. Cette licence représente l'assurance mais aussi l'adhésion à l'esprit de la grande famille du judo.

Article 2 : Le certificat médical attestant des capacités à la « pratique du judo ou sport en compétition » est obligatoire pour les nouveaux adhérents. S'il n'est pas en possession de ce document, l'accès au tatami sera refusé au judoka défaillant.

Article 3 : L'inscription à l'USD judo est ferme et définitive pour la saison. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée (sauf cas de force majeure qui sera étudiée par les membres du bureau).

Article 4 : Le dojo est un lieu privé. Il est destiné à la pratique exclusive des Arts Martiaux. Il est placé sous la sauvegarde des judokas. Par conséquent, tous les membres du club sont tenus de veiller particulièrement à la propreté générale du dojo.

Article 5 : Pour assurer l'efficacité et la sérénité des cours, la discipline est de rigueur sur le tatami et dans les vestiaires.

Article 6 : Sauf autorisation des responsables du club ou du professeur, l'accès au dojo est interdit aux non pratiquants et aux non adhérents.

Article 7 : Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours de judo. Si un parent d'élève souhaite prendre contact avec le professeur de judo, il attendra la fin du cours.

Article 8 : Les judokas ne doivent pas se présenter au dojo plus d'une heure avant les cours. La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors des horaires prévus pour les pratiquants. Dans tous les cas, les parents signent pour la saison sportive une décharge de responsabilité qui précise l'accompagnement ou non de l'enfant à la salle de judo.

Article 9 : Les judokas doivent s'efforcer d'être à l'heure. En cas de retards répétés, une sanction sera prise par les membres du bureau directeur et l'enseignant.

Ils ne peuvent pénétrer sur le tatami qu'en parfait état de propreté notamment : pieds, mains, ongles (courts) et kimono. Il est interdit de circuler pieds nus aux abords du tapis. Chaussons ou claquettes sont à prévoir.

Article 10 : Assiduité, persévérance et participation aux animations, compétitions sont nécessaires pour l'obtention du grade supérieur.

Article 11 : En aucun cas, un judoka ne doit se servir de son art, en dehors du dojo.

Article 12 : Mise en application du Code du sportif. Tout sportif débutant ou confirmé s'engage à :

1. Se conformer aux règles
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter l'adversaire et/ou partenaire
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Etre maître de soi en toute circonstance
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant.

Article 13 : Avoir l'esprit judo, c'est notamment respecter le règlement intérieur. Après quelques remarques et s'il n'y a pas d'amélioration, l'exclusion pourra être prononcée. Le judoka pourra faire appel de cette décision dans les 15 jours qui suivent en adressant un courrier au Président du club. La décision finale sera prise par le comité directeur et signifiée par courrier au judoka. Cette décision sera alors sans appel.

A DUGNY, le.....

Signature :